

Le 25 octobre 2016, à l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Antenne T.V. St-Zacharie, tenue au sous-sol de l'église de St-Zacharie à 19h00. Membres du conseil d'administration présents : Renée Arsenault, Marjolaine Lachance, Marc-Yvan Larivière, Romuald Lebreux, Martin Roy et Stéphanie Roy. Environ 67 personnes sont présentes à l'assemblée.

Le président, Martin Roy, déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Sur proposition de Renald Brochu, appuyé par Maxime Lebel, il est résolu que l'avis de convocation et l'ordre du jour soient acceptés tels que lus.

Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Nous corrigerons l'année au point du trop-perçu pour 2014-2015. Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 octobre 2015 est approuvé tel que modifié, sur proposition de Charles Plante et secondée par Bruno Guay.

Rapport du conseil d'administration sur les affaires de la Coopérative

Le président fait la lecture du document joint au procès-verbal du 25 octobre 2016, sur les principaux dossiers traités de l'année 2015-2016.

Présentation et acceptation du bilan 2015-2016

Le président Monsieur Martin Roy, fait la présentation des états financiers de l'année 2015-2016. Après avoir répondu aux questions des membres, il est proposé par Denis Lamontagne et secondé par Bruno Guay que le rapport financier soit accepté tel que présenté.

Affectation du trop-perçu

Nous n'avons pas de trop-perçu cette année.

Résolution d'emprunt

Il est proposé par Gaétan Garant et secondé par Lewis Gosselin que le bureau de direction soit autorisé, en cas de besoin, à contracter un emprunt au nom de la Coopérative Antenne TV St-Zacharie, pour l'entretien, et l'amélioration du réseau. Les administrateurs sont autorisés à donner en garantie d'emprunt les biens actuels de la coopérative.

Nomination d'un vérificateur

Il est proposé par Jean-Yves Garant et secondé par Maxime Lebel que Monsieur Éric Lachance (Lemieux Nolet) soit nommé vérificateur des livres pour l'année 2016-2017.

Période d'élections :

Le président n'étant pas sortant de charge, il agit comme président d'élection.

La secrétaire d'assemblée n'étant pas sortante de charge, elle agit comme secrétaire d'élection.

Le président d'élection fait connaître les directeurs sortants de charge cette année. Il s'agit de : Romuald Lebreux et le poste vacant laissé par Charles Plante.

Rapport des mises en candidature :

- ◆ Il est proposé par Martin Roy qu'Alain Larivière soit mis en candidature.
- ◆ Il est proposé par Louise Poirier que Maxime Lebel soit mis en candidature.

Étant donné que le nombre de mises en candidature reçues dans les délais est égal au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élus par acclamation : Messieurs Alain Larivière et Maxime Lebel.

Il est proposé par Bruno Guay et secondé par Renald Brochu de clore la période d'élection.

Téléphonie

Le président donne de l'information sur l'état du dossier téléphonie.

Suite à la demande de membres, lors de la rencontre d'information, voici des réponses à certaines questions :

- Le Mexique ne fait pas partie de l'Amérique du Nord.
- Le transfert d'une compagnie à l'autre se fait automatiquement. C'est à la demande de branchement qu'Axion fera la demande à Sogetel de débrancher le client Sogetel.
- On ne peut garder son numéro commençant par 225, car ce n'est pas dans notre circonscription. Nous pourrions garder notre « 593 » existant ou avoir un autre numéro que le CRTC va nous attribuer plus tard.
- Présentement, 115 membres ont signé leur formulaire.

Période de questions :

Des gens dans la salle ont posé les questions suivantes :

Pourquoi le débrouillage du 511 ne fonctionne pas.

Julie Talbot fera la vérification des dossiers de certains clients pour trouver la cause.

Varia :

Le président fait la lecture d'une lettre de remerciements pour M. Lebreux et souligne plus spécialement la contribution de celui-ci à l'aménagement du nouveau bureau.

Tirage de prix de présence de 20,00\$ chacun.

Gagnants (es):

Juliette Lebel	20,00 \$
Richard Larivière	20,00 \$
Charles Plante	20,00 \$
Mario Giroux	20,00 \$
Rose-Alma Roy	20,00 \$

Il est proposé par Lewis Gosselin et appuyé par Roger FX Larivière que l'assemblée générale annuelle soit levée. Il est 20 h15.

Le président invite les membres à prendre part au goûter.

(Martin Roy)

(Renée Arsenault)